

Conditions générales des services de Viséonet

1. Objet

L'entreprise Viséonet, immatriculée au RCS de Strasbourg (497 576 959), domiciliée au 15 rue des Alouettes à Lingolsheim (France), est un Fournisseur de Services Applicatifs loués en ligne (dit fournisseur ASP ou *Application Service Provider*).

Web Visio est le nom du système de visioconférence en ligne que Viséonet propose à la location.

Viséonet met également à disposition du client des services complémentaires ponctuels permettant d'optimiser l'utilisation de son système.

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions et les modalités d'utilisation du Web Visio, ainsi que des services complémentaires proposés au client.

2. Description des services

2.1 Web Visio est un système de communication à distance qui utilise la technologie VoIP (Voix par Internet). Il permet de réunir un nombre illimité de personnes dans une même salle de visioconférence, virtuelle et interactive, disponible en permanence. Grâce à Web Visio, il est possible de communiquer d'ordinateur à ordinateur en mode audio, vidéo et écrit. Ses principales fonctionnalités sont la navigation sur Internet, le partage de documents et d'applications, le tableau blanc et le transfert des fichiers.

Web Visio s'adresse plus particulièrement aux professionnels dans le cadre de réunions de collaboration, de formations à distance, de démonstrations de produits, d'organisations d'événements ou de services à la clientèle.

Viséonet fournit au client le droit non exclusif d'utiliser ses salles virtuelles selon une période de temps prédéterminée.

Viséonet se réserve le droit de modifier les caractéristiques de Web Visio dans le but de corriger des erreurs ou de proposer de nouvelles fonctionnalités.

2.2 Viséonet propose des services complémentaires sur demande : formation avancée à distance, service d'assistance pendant les conférences, personnalisation de Web Visio (logo client, page d'accueil, message d'accueil), hébergement sécurisé de documents.

3. Durée

Le présent contrat est souscrit pour la durée commandée par le client parmi les offres tarifaires de Viséonet : formule "accès libre" à la journée ou formule mensuelle. Le contrat prend effet à la date définie aux conditions particulières.

En cas d'abonnement mensuel, le contrat se renouvellera automatiquement par tacite reconduction pour des périodes d'un mois, sauf dénonciation, par l'une ou l'autre des parties, au plus tard une semaine avant l'échéance du terme.

4. Obligations de Viséonet

4.1 Viséonet s'engage à transmettre au client un lien Internet et des identifiants de modérateur, afin de lui permettre d'utiliser Web Visio pour la durée spécifiée lors de la signature du contrat. Sur demande du client, Viséonet fournit un mot de passe permettant de contrôler l'accès des participants à sa salle virtuelle. Viséonet transmet également le manuel de l'utilisateur au format électronique (PDF).

4.2 Viséonet s'engage à fournir toutes les mises à jour de Web Visio dès qu'elles sont disponibles.

4.3 Viséonet garantit l'accès à Web Visio 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, sauf les interruptions requises au titre de l'exploitation et de la maintenance du système Web Visio.

4.4 Viséonet répond à toute demande d'assistance envoyée à l'adresse électronique suivante : assistance@viseonet.com. Dans le cas où l'anomalie signalée est avérée et nécessite une intervention, le client exécutera toutes procédures et tests selon les directives de Viséonet et rapportera leurs résultats sans délai au technicien. En cas d'anomalie bloquante ou grave, Viséonet s'engage à prendre en compte l'anomalie signalée dans les 24 heures ouvrées à compter du signalement, et dans les meilleurs délais s'il s'agit d'une anomalie mineure.

4.5 Toutes les données rattachées à l'utilisation des services de Viséonet sont la propriété exclusive du client. Viséonet s'interdit d'en communiquer le contenu à tout tiers et garantit l'exclusivité de l'accès à ces données aux seuls utilisateurs désignés par le client.

5. Obligations du client

5.1 Le client n'acquiert aucun droit de propriété sur le système Web Visio. Le client s'engage à ne pas développer, reproduire, modifier ou commercialiser le logiciel ou d'autres produits susceptibles de le concurrencer.

5.2 Le client s'oblige à respecter les mentions commerciales figurant sur Web Visio et sur les documents y faisant référence.

5.3 Le client doit avoir consulté les spécificités techniques permettant la bonne utilisation des salles virtuelles. Il doit s'assurer que les matériels, les logiciels et la connexion Internet dont il dispose sont conformes aux pré-requis indiqués dans le manuel de l'utilisateur.

5.4 Le client se voit attribuer un identifiant et des codes d'accès strictement personnels qu'il s'engage à conserver confidentiels. Il s'assurera qu'aucune autre personne non autorisée par Viséonet n'a accès aux salles virtuelles.

Dans l'hypothèse où le client aurait connaissance de ce qu'une autre personne y accède, il informera Viséonet sans délai de la fraude et le confirmera par courrier recommandé.

5.5 Le client garantit n'utiliser aucun contenu illégal ou susceptible de porter atteinte à l'ordre public français ou international ou aux droits de tiers. Le client accepte que le contrat soit suspendu sans délai ni préavis à l'initiative de Viséonet en cas de constatation de manquement aux dispositions du présent paragraphe.

6. Conditions financières

6.1 Les frais de mise en service, de location de Web Visio et des services complémentaires sont payables d'avance. En cas d'abonnement mensuel renouvelé, la première échéance est due lors de la mise en service, et les échéances suivantes sont dues mensuellement, à date anniversaire, précisée aux conditions particulières du contrat.

Les prix de location de Web Visio ne comprennent pas le coût de la connexion Internet du client.

6.2 Viséonet se réserve le droit de répercuter sans délai toute nouvelle taxe ou toute augmentation de taxe existante.

6.3 Les règlements peuvent se faire par chèque, par virement bancaire, en ligne (serveur sécurisé Paypal) ou par tout autre moyen approuvé par les deux parties.

Tout paiement en ligne des services de Viséonet implique l'acceptation du présent contrat.

6.4 Tout retard dans le paiement fera courir des intérêts au taux légal en vigueur augmenté de 5 %. En cas de retard de paiement, Viséonet pourra suspendre sans préavis l'accès à ses services quinze jours après la date d'échéance de la facture impayée.

7. Responsabilité

7.1 L'utilisation de Web Visio est concédée "EN L'ETAT", sans garantie, expresse ou tacite, quant à ses performances ou ses résultats. Les risques inhérents à ses performances ou ses résultats reposent sur le client seul.

Le client reconnaît avoir reçu de Viséonet toutes les informations nécessaires lui permettant d'apprécier l'adéquation de Web Visio à ses besoins.

7.2 Le client sera seul responsable de l'utilisation de Web Visio. Viséonet ne sera pas responsable d'un quelconque problème technique du client sur son système informatique, tels que perte ou altération de données, transmission accidentelle de virus ou autres incidents en lien avec l'utilisation des salles virtuelles.

7.3 Viséonet assume une obligation de moyen dans l'exécution du contrat. En conséquence, Viséonet ne pourra être tenu pour responsable des vices de fonctionnement de Web Visio, sauf en cas de faute grave prouvée dans l'exécution de ses obligations.

Viséonet ne garantit pas l'intégrité et la continuité du fonctionnement de Web Visio. Viséonet se réserve le droit d'interrompre temporairement l'accessibilité aux salles virtuelles et à son serveur pour des raisons de maintenance et/ou d'amélioration. Cependant, Viséonet s'engage à mettre en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour minimiser ce type d'interruption.

La responsabilité de Viséonet ne pourra être établie qu'en cas de faute grave ou de négligence prouvée dans l'exécution de ses obligations et sera expressément limitée pour les dommages directs à un montant représentant le prix payé dernièrement par le client au titre de deux mois d'exécution du contrat, à l'exclusion de tous autres dommages indirects de quelque nature que ce soit, notamment les pertes d'exploitation.

7.4 La responsabilité de Viséonet ne sera pas engagée en cas d'introduction malveillante sur l'espace d'hébergement proposé au client, malgré toutes les mesures de sécurité prises par Viséonet.

Bien que Viséonet procède régulièrement à des sauvegardes de sécurité des données stockées sur son serveur, il incombe au client de conserver une sauvegarde de ses fichiers.

7.5 Viséonet n'exerce aucun contrôle sur les informations qui sont diffusées par le biais de Web Visio et ne saurait voir de ce fait sa responsabilité engagée.

8. Résiliation et fin de contrat

8.1 En cas de manquement à l'une des obligations stipulées au présent contrat, chacune des parties peut résilier le contrat une semaine après la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception informant l'autre partie des dispositions enfreintes.

La résiliation du contrat inclut la résiliation de toutes les prestations complémentaires souscrites par le client.

Le client reste débiteur des sommes dues jusqu'à l'expiration du contrat en cas de résiliation unilatérale de sa part avant la fin du contrat, si la résiliation n'est pas justifiée par un manquement de Viséonet à ses obligations.

8.2 Aux termes du contrat, quelle qu'en soit la cause, Viséonet s'engage à restituer ou détruire, au choix du client, l'ensemble des données lui appartenant.

9. Litiges

Le présent contrat est régi par la loi française.

En cas de litige sur l'exécution du présent contrat, sauf défaut de paiement des factures dues par le client, les parties s'engagent à tenter le règlement amiable de ce litige avant toute saisine judiciaire.

Dans tous les cas de litige, compétence expresse est attribuée au Tribunal de commerce de Strasbourg (67), France.